

2021-12-06 : SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, TENUE AU LIEU DES SESSIONS, LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE JULIE RICARD.

Sont présents :

Julie Ricard	mairesse
Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Marlène Langlois	Conseillère siège n° 2
Sarah Lamontagne	Conseiller siège n° 3
Richard Gélinas	Conseiller siège n° 4
Mélanie Guenet	Conseillère siège n° 5
Manuel Bournival	Conseiller siège n° 6

Secrétaire d'assemblée :

Simon Boucher Directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE _____

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

21-1201

2. ORDRE DU JOUR _____

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit adopté l'ordre du jour de la séance tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3. PROCÈS-VERBAL _____

21-1202

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.2 SUIVI

4. DEMANDES SPÉCIALES _____

5. CORRESPONDANCES _____

Le greffier-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 15 novembre 2021.

6. TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 2 décembre 2021 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et secrétaire-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend en compte la liste des comptes payables datée du 2 décembre 2021 faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu :

QUE soit approuvée la liste des comptes payés datée du 6 décembre 2021, qui totalisent 82 200.78\$, dont 20484.03 \$ en déboursés directs des salaires ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES COMITÉS/DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU SERVICE D'URBANISME

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2021.

7.2 RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ ADOPTION DU BUDGET

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'audit de conformité du budget 2020.

7.3 RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'audit de conformité du plan triennal des immobilisations de 2020.

7.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL RENCONTRE SSI DU 30 NOVEMBRE 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le procès-verbal de la rencontre du service de sécurité incendie du 30 novembre 2021.

7.5 ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 NOVEMBRE 2021

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), le directeur général et greffier-trésorier dépose les états comparatifs.

8. RÉGLEMENTATION

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 RENOUVELLEMENT 2021 À LA FQM ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de nouveaux membres au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en formation sera accru en 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il est monétairement avantageux d'être membre à la FQM afin bénéficier de prix réduit sur les frais d'inscription ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que soit renouvelée pour l'année 2022 l'adhésion à la FQM. La cotisation annuelle est 1851.50 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1207

9.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Québec municipal est un portail internet qui relie électroniquement les membres de la communauté municipale dans le but d'échanger des informations et qui permet d'obtenir une revue des différentes nouvelles quotidiennes liées au monde municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit renouvelée pour l'année 2021 l'adhésion pour le service internet de Québec Municipal. La cotisation annuelle est 350.87 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1208

9.3 MODIFICATION DE RÉSOLUTION 21-1108, DEMANDE DE NETTOYAGE DE LA BRANCHE NO.7 ET 8 DE LA RIVIÈRE SANS NOM

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-1108 faisait état d'une demande de nettoyage de la branche 7 et 8 de la rivière du N.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2017 la toponymie a retiré son nom officiel

CONSIDÉRANT QUE depuis des démarches sont entreprises pour lui redonner officiellement un nom. Mais que pour le moment cette dernière est sans nom.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas appuyé par le conseiller Patrice Pinard de modifier le libellé de notre résolution ainsi : " Demande de nettoyage de la rivière sans nom".

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1209

9.4 SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON

CONSIDÉRANT l'élection de madame Julie Ricard le 7 novembre 2021 dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu :

QUE la mairesse Julie Ricard soit signataire auprès des institutions financières, registraire des entreprises, services électroniques gouvernementaux, et toutes autres autorités gouvernementales ou paragouvernementales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1210

9.5 CONTRIBUTION ARLPHCQ ASSOCIATION GÉNÉRALE DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) a transmis à la municipalité une demande de contribution financière pour l'année 2022 au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'offrir des activités de loisirs aux personnes vivant avec des incapacités ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes de la municipalité sont membres des associations de personnes handicapées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis à participer au développement d'activités de loisirs adaptées pour personnes handicapées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu :

QUE soit acceptée la demande d'aide financière présentée par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) pour l'année 2022 ;

QUE soit versée une contribution de 100 \$ au Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska ;

QUE soient offertes à l'association trois locations gratuites de la grande salle du centre communautaire pour la tenue de son assemblée générale annuelle et ses activités de concertation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1211

9.6 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Bibeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, a quitté ses fonctions le 29 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi en date du 3 décembre en vue de combler le poste de directeur(rice) général(e) adjoint(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le Comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines en date du 3 décembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu :

QUE soit embauché monsieur Jocelyn Jutras à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à raison de 28 heures par semaine ;

QUE soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;

QUE soient autorisés la mairesse Julie Ricard et le directeur général Simon Boucher à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1212

9.7 TARIFICATION PUBLICATION DU JOURNAL LE MESSAGER

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour les publicités sont restés les mêmes depuis quelques années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soient reconduits les tarifs suivants des publicités du journal municipal Le Messenger des Rivières pour l'année 2022 :

Coût des publicités dans le Messenger des Rivières pour 2022	Prix \$ 2021	Non-résident	Prix \$ 2022	Non-résident
<u>Format</u>				
1 carte d'affaire	85	110	90	115
2 c. d'affaire	150	195	155	200
1/3 page	170	220	175	225
1/2 page	255	330	260	340
2/3 page	310	405	320	415
3/4 page	335	435	345	450
1 page	415	540	425	550
* Pour les 10 parutions annuelles				
Pour une seule parution, 50% du prix indiqué pour l'année.				

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1213

9.8 INSCRIPTION À LA FORMATION, LES OBLIGATIONS PL49

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi PL-49;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par le conseiller Manuel Bournival et résolu que soient autorisés l'inscription du directeur général à suivre la formation les obligations PL 49.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1214

9.9 INSCRIPTION À LA FORMATION CODE ÉTHIQUE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la recommandation PL-49 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu que soit autorisée l'inscription du directeur général à suivre la formation code d'éthique et déontologie

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1215

9.10 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA COORDINATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de coordination sera échu le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du travail de madame Marthe Désilets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par le conseiller Patrice Pinard et résolu que soit renouvelé le contrat de coordination de la bibliothèque de madame Marthe Désilets.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1216

9.11 AJOUT D'UN ARRÊT SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT une demande adressée au conseil municipal pour réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Manuel Bournival que soient installés des panneaux d'arrêt obligatoire aux intersections de la rue Principale et de l'Église selon les normes en vigueur du ministère des Transports du Québec. Il est de plus résolu que soit autorisé l'achat du matériel manquant nécessaire à ladite installation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1217

9.12 ADOPTION DU BUDGET 2022, SSI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie d'adopter le budget 2022 du service de sécurité et incendie Notre-Dame du Bon Conseil et Sainte-Clotilde-de-Horton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet, et résolu que soit accepté le budget 2022 du service incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1218

9.13 ADOPTION AUGMENTATION SALARIALE, SSI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie pour une augmentation salariale des pompiers selon l'IPC maximum 4% ou minimum 2% pour l'année 2022-2023- 2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne, et résolu que soit acceptée l'augmentation salariale des pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1219

9.14 REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS, SSI

CONSIDÉRANT la recommandation du comité incendie de majorer les frais de repas à vingt dollars et de permettre cette allocation après 4 heures d'intervention incluant temps de caserne ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par le conseiller Richard Gélinas, et résolu que soit acceptée cette recommandation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1220

9.15 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE

Autoriser les demandes d'achats d'équipements incendie comme suit:

habits de combats	6 000\$
gaffe rigide en acier	750\$
outils à batteries	4 500\$
Activités diverses	2 000\$ (halloween, portes ouvertes..)
outils à remplacer	2 500\$

Il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par le conseiller Richard Gélinas, et résolu que soit accepté l'achat d'équipement par le service incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1221

9.16 APPEL D'OFFRE SUR SEAO POUR LA LOCATION/ACHAT SUR 15 ANS DE NOUVEAUX APPAREILS RESPIRATOIRES ET 30 BONBONNES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de permettre la location/Achat sur 15 ans d'appareils respiratoires et de 30 bonbonnes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Marlène Langlois, et résolu que soit autorisé à procéder à un appel d'offre sur SEAO pour obtenir ces équipements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1222

9.17 AUTORISATION FORMATION POMPIER POUR UNE NOUVELLE POMPIÈRE

Il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par le conseiller Manuel Bournival, et résolu que la nouvelle pompière soit autorisée de s'inscrire à la formation Pompier 1.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1223

9.18 PRÉVENTION DES INCENDIE STE-BRIGITTE-DES-SAULT, TARIFICATION 2022

ATTENDU QUE la tarification pour effectuer la prévention des incendies était depuis les dernières années à 30\$ de l'heure ; Il est proposé par le conseiller Manuel Bournival, appuyé par le conseiller Richard Gélinas, et résolu que la tarification pour la prévention incendie de Sainte-Brigitte des Sault pour 2022 soit majorée à 50\$/Hre plus 10% de frais d'administration.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1224

9.19 FORMATION DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Patrice Pinard, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu que soient autorisées les formations suivantes des élus ;

- Cours éthique et déontologie pour tous les élus.
- Maîtriser vos dossiers, Richard Gélinas
- Rôle et responsabilité des élus Richard Gélinas
- Gestion financière, Richard Gélinas

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-1225

9.20 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ, 1535 RANG 10 ET 11, FERME JEGMAR

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de ferme JEGMAR pour que le champ d'épuration résidentiel puisse faire partie de la parcelle de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu de recommander à la CPTAQ d'accepter la demande de Jean-Guy Chassé

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10. VARIA

10.1 DEMANDE D'APPUI À LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DE STE-CLOTILDE

Une lettre et une demande sont déposées au conseil pour demander un appui financier à la coopérative 'Au cœur de Ste-Clotilde'. Madame Sarah Lamontagne se retire de la salle.

11. PÉRIODE DE QUESTION

La présidente d'assemblée répond aux questions posées.

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 13.

Président

greffier,

Julie Ricard, mairesse

Simon Boucher, greffier-trésorier

Je, Julie Ricard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto.

Julie Ricard, mairesse

